

Décision n°2024-17-don

Relative à l'acceptation de don

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
- Vu** la lettre d'intention de don émanant du Ludwig Boltzmann *Institut for Neo-Latin Studies* en date du 28 février 2024, au profit du Centre Aixois d'Etudes Romanes – CAER, Unité de Recherche 854,

Considérant l'acte en date du 28 février 2024 rédigé par Ludwig Boltzmann *Institut for Neo-Latin Studies* prévoyant un don de bienfaisance d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'organisation des conférences préparatoires IANLS 2024, qui se dérouleront du 29 au 31 août 2024, à Aix-en-Provence, porté par le Centre Aixois d'Etudes Romanes – CAER, Unité de Recherche 854 d'Aix-Marseille Université,

Considérant l'absence de contrepartie de toute nature à la donation de bienfaisance,

DÉCIDE

Article 1

Est accepté le don d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) pour l'organisation des conférences préparatoires IANLS 2024 portée par le Centre Aixois d'Etudes Romanes – CAER, Unité de Recherche 854 d'Aix-Marseille Université.

Article 2

La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 9 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le : 10 JUIL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

10 JUIL. 2024